




---

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 juin 2021 (19h30)**


---

Salle Roland Moulin – Mairie  
Convocation et affichage : 24/06/2021

**Présidente de séance : Nelly SOURDILLON**  
**Secrétaire de séance : Romain D'ANIELLO**

Nombre de membres : 18      En exercice : 18      Présents : 17      Votants : 17

Etaient présents : Nelly SOURDILLON, Maxime DURAND, Lucie RAMIER, Christian DARIOT, Catherine BAROU, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Sandrine LHOTEL, Linda RAUX-GANDON, Romain D'ANIELLO, Jérémy COURBON, Lucas SABOT, Philippe DAL COL, Véronique BONGARD-ARNAUD, Gilles DESSEMON, Christine ROGE, Marie-Noëlle BERTHAUD, Jean-Pierre CHEVAL.

Était absent et excusé : William PRIOLON

**CM-2021-033 - Approbation du règlement des services d'accueil sur le temps périscolaire – Année scolaire 2021/2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 16 voix POUR, 1 ABSTENTION (Gilles DESSEMON),**

APPROUVE l'augmentation du tarif du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 à 4.20€ le repas,

APPROUVE le règlement des services d'accueil sur le temps périscolaire ci-annexé,  
AUTORISE Monsieur le Maire, ou l' élu en charge de ce dossier, à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire, ou l' élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

----

**CM-2021-034 - Approbation de l'étude d'un programmiste dans le cadre du projet de Cuisine scolaire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Par 15 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Gilles DESSEMON, Véronique BONGARD-ARNAUD),**

APPROUVE l'intervention d'un programmiste dans le cadre du projet de Cuisine scolaire,

APPROUVE le coût cette étude fixé à 10 025€ HT,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l' élu en charge de ce dossier, à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire, ou l' élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

----

**CM-2021-035 - Attribution d'une prime exceptionnelle au personnel communal : Médailles d'honneur du travail**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'attribution d'une prime exceptionnelle de 300€ à chaque agent ayant obtenu la médaille des 20 ans - médaille d'argent :

Madame Sylvie FAURE – ATSEM

Madame Corine RODIER – ATSEM

Madame Josiane MASCLET – ATSEM

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l' élu en charge de ce dossier, à signer toutes pièces afférentes à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Maire, ou l' élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

----

**CM-2021-036 - Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels et la modification du tableau des effectifs,

PRECISE l'inscription au budget les crédits correspondants.  
CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

----

**CM-2021-037 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Délibération de principe**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**  
AUTORISE Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades d'adjoint administratif et adjoint technique, dans les conditions fixées par l'article 3 I.1° et/ou l'article 3 I. 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

CHARGE Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

PRECISE que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

----

**CM-2021-038 - Attribution d'une subvention de 300€ à la Fnaca (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'accord de versement d'une subvention de 300 € à l'Association FNACA, DIT que cette dépense sera mandatée à l'article 6574 du budget communal 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

----

**CM-2021-039 - Attribution d'une subvention à l'association éducation routière du Haut-Vivarais**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 495.60€ à l'association Education routière du Haut-Vivarais,

DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2021 de ladite subvention, et PRECISE que la dépense est inscrite au budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**A Félines, le 01/07/2021**

**Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal**

**Nelly SOURDILLOU**  
**1<sup>ère</sup> adjointe - Présidente de séance**



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du secrétariat de mairie ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.  
Affichage le 03/07/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.